



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation relative au financement d'un programme de pays de courte durée**

Timor oriental

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources, d'un programme de coopération de trois ans avec le Timor oriental afin d'appuyer des activités devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays de la durée normale complète. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 2 208 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 9 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2003-2005.

* E/ICEF/2002/11.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes inutilisés du programme de coopération à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2002/P/L.36).



Données de base

(2000, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,4
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (1986-1996)	124
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (1986-1996)	85
Insuffisance pondérale (% modérée et grave) (1992)	45
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1980-1999)	800
Taux d'alphabétisation (% hommes/femmes) (2001)	54/40
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (2001)	66/62
Pourcentage de l'effectif de première année atteignant la cinquième année	–
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%)	–
Vaccinations PEV habituelles financées par l'État (%)	0
RNB par habitant (en dollars des États-Unis)	420
Enfants d'un an complètement vaccinés contre (2001) :	
La tuberculose (%)	71
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	34
La rougeole (%)	30
La poliomyélite (%)	33
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	32

La situation des femmes et des enfants

1. Le Timor oriental est l'un des pays les moins développés au monde. D'après une récente enquête sur la mesure du niveau de vie, plus de deux habitants sur cinq y vivent dans la pauvreté. Si l'économie progresse depuis 2000, la croissance a presque entièrement reposé sur l'aide financière à court terme des donateurs. Même avant les événements de septembre 1999, le Timor oriental était un territoire appauvri. La violence et les destructions massives qui ont suivi le référendum d'août 1999 ont fortement amoindri le capital physique, humain et social du pays. Les infrastructures pour l'administration publique et les services sont en grande partie inexistantes à l'échelon du sous-district et aux échelons inférieurs.

2. Les services de santé ont été partiellement rétablis en 2000-2001, mais restent insuffisants. Le taux de mortalité infantile est estimé à 85 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle à 800 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de morbidité des enfants est élevé, principalement en raison des maladies infectieuses et parasitaires et d'une malnutrition persistante. À la fin des années 90, 45 % des enfants âgés de moins de 5 ans présentaient une insuffisance pondérale, et nombre d'entre eux souffraient de carences en vitamine A et en fer. Bon nombre de femmes souffraient aussi d'anémie, et étaient ainsi exposées à un risque accru d'hémorragie pendant l'accouchement. La pénurie de sages-femmes dûment formées et le manque d'accès aux soins obstétricaux d'urgence aggravent cette situation. Plus de 80 % des enfants naissent à la maison, et la proportion de cas d'insuffisance

pondérale à la naissance est élevée, encore que l'on ne dispose pas de données chiffrées à ce sujet.

3. Les infrastructures de base en matière de vaccination ont été rétablies, mais la couverture vaccinale reste faible. La population est mal informée des avantages de la vaccination et le taux d'abandon est élevé. Le taux de vaccination contre la tuberculose, à titre d'exemple, a atteint 70 % en 2001, alors qu'un tiers seulement de la population cible a reçu les trois doses du vaccin contre la poliomyélite et le vaccin associé antidiphtérique, antioquelucheux et antitétanique.

4. L'UNICEF estime qu'environ 20 % de la population rurale a accès à l'eau salubre et 10 % à des moyens d'assainissement suffisants. Au lendemain de la crise, des réparations importantes ont dû être faites dans pratiquement toutes les écoles sur les installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau.

5. Le premier cas confirmé de sida a été signalé à Dili en décembre 2001. Néanmoins, la forte mobilité de la population, le changement des comportements vis-à-vis de la sexualité chez les jeunes, l'incidence élevée des infections sexuellement transmises (IST) non traitées, l'accès limité aux préservatifs et aux services de traitement des IST, et le manque de sensibilisation générale à la prévention sont autant de facteurs qui laissent craindre une forte progression du VIH/sida.

6. Près de trois ans après le référendum, le secteur de l'éducation parvient encore difficilement à assurer une éducation de base aux enfants. Même en 1998, le taux net de scolarisation n'était que de 70 % contre un taux moyen de 97 % pour l'Indonésie. Les taux de redoublement et d'abandon scolaire passent pour très élevés, et près de la moitié (46 %) de la population adulte n'a jamais été scolarisée.

7. D'après l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), la violence conjugale a été à l'origine de 20 à 35 % des affaires judiciaires en 2000-2001. À l'occasion d'un sondage organisé par l'UNICEF, 44 % des Timorais âgés de 9 à 17 ans interrogés ont fait état de violence dans leur famille, contre 29 % en moyenne dans la région Asie-Pacifique. D'après les résultats d'une étude sur la maltraitance des enfants, 60 % des cas signalés concernaient des filles, et 85 % des victimes de sévices sexuels étaient des filles. Le phénomène des enfants des rues est apparu récemment et concerne principalement la capitale, Dili. Si la plupart des quelque 200 à 300 enfants des rues estimés à Dili sont dans cette situation pour échapper à la violence ou à la pauvreté dans leur famille, un certain nombre y sont contraints pour apporter des revenus supplémentaires à leur famille.

8. L'ATNUTO s'est engagée dès les premiers temps en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant, et la nouvelle constitution traite expressément de ces droits. Cela étant, les lois, procédures et pratiques existantes sont encore souvent insuffisantes et devront faire l'objet d'une réforme approfondie. Le Gouvernement timorais prévoit de ratifier la Convention dès que le pays sera membre de l'Organisation des Nations Unies.

Coopération au programme, 2001-2002

9. L'UNICEF a aidé le Ministère de la santé à rétablir l'infrastructure de vaccination, y compris pour ce qui est du stockage central des vaccins et de la chaîne du froid. Dans le cadre d'une initiative conjointe interinstitutions de l'ONU

sur la maternité sans risque, un appui a été fourni à la formation et à la certification de formateurs nationaux à la sécurité et à l'hygiène en matière d'accouchements, et la formation de 152 nouvelles sages-femmes est en cours. Une version en tetum de *Savoir pour sauver* a été établie.

10. À la demande du Ministère de l'éducation, l'UNICEF a participé à la remise en état des établissements scolaires (réfection de la toiture de 360 des 674 écoles primaires, réparation des plafonds, murs et cloisons de 100 des écoles recouvertes, et remise à neuf de l'Institut de formation permanente). Des fournitures et du matériel scolaire de base ont été distribués à 189 000 élèves du primaire et à près de 5 000 enseignants. On a pu, grâce à l'aide technique, élaborer des manuels de mathématiques, de sciences et d'éducation sanitaire ainsi que d'autres supports d'enseignement et d'apprentissage pour le primaire, mettre au point un système informatique de gestion de l'éducation, et assurer des cours de formation à la gestion en milieu scolaire et de formation pédagogique en cours d'emploi.

11. L'UNICEF a employé une approche communautaire pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement de 93 villages répartis dans 33 sous-districts. Travaillant avec des entrepreneurs locaux qui produisent et vendent des pièces détachées à faible coût, l'UNICEF a aidé à installer 4 425 latrines familiales, 868 bacs de collecte des eaux de pluie, 410 puits foncés et 43 stations de pompage à main. La construction de moyens d'adduction d'eau et d'installations sanitaires séparées pour les filles et les garçons est en cours dans 200 écoles primaires.

12. Dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, l'UNICEF s'est employée à sensibiliser et à mobiliser les acteurs concernés, notamment en formant des journalistes, décideurs, responsables de l'application des lois et d'autres acteurs aux notions et aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, en soutenant des organisations non gouvernementales qui s'occupent d'héberger et de conseiller les femmes et les enfants victimes de violence et de mauvais traitements, en apportant son soutien au rétablissement et à la réadaptation des enfants des rues. Pendant la période qui a immédiatement suivi la crise, des espaces destinés aux enfants ont été ouverts comme lieux d'accueil où les enfants pouvaient se sentir relativement en sécurité et venir pour se divertir et s'entraider. Des séances de sensibilisation au VIH/sida ont été organisées dans les écoles secondaires à titre d'activité pédagogique libre et des groupes de jeunes se sont mobilisés avec l'aide de l'UNICEF pour promouvoir la paix et encourager la participation au scrutin au moment des premières élections parlementaires.

Leçons tirées de la coopération passée

13. La fonction publique du Timor qui est de création toute récente aura besoin d'un appui considérable pour pouvoir s'acquitter intégralement de ses responsabilités. Une des tâches majeures à accomplir durant le prochain cycle de programmation consistera à renforcer les capacités, effort auquel l'UNICEF devra allouer des ressources importantes. L'adoption du portugais et du tetum en tant que nouvelles langues officielles pose aussi des problèmes, en particulier parce qu'une grande partie de la jeune génération utilise l'indonésien comme langue véhiculaire. Cette multiplicité de langues augmentera sensiblement les coûts et la complexité d'activités telles que le plaidoyer et la production de manuels scolaires et de supports éducatifs.

14. On dispose de très peu de ressources fiables et à jour, ce qui nuit à la planification, à la collecte de fonds et à la gestion axée sur les résultats. On aura besoin de ressources importantes pour le nouveau programme de collecte et d'analyse de données et d'informations relatives aux enfants et aux femmes.

15. Durant le cycle de programmation 2001-2002, la collaboration soutenue avec les collectivités locales, aux fins de l'exécution du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a eu des effets très positifs, même si ce type d'approche implique au départ de longs délais d'orientation, de planification et de démarrage. Ces éléments devront être pris en compte lors d'élaboration des plans de projet.

16. Bon nombre d'ONG nationales et locales viennent tout juste d'être créées, tandis que d'autres ont dû revoir l'orientation de leurs travaux durant la période qui a suivi le référendum. La capacité de gestion et l'expérience opérationnelle sont souvent limitées, aussi faudra-t-il, pour que les ONG locales soient efficaces, que l'UNICEF les suive de près et leur dispense une formation.

Coopération au programme : recommandations pour 2003-2005

Prévisions de dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	Total
Ressources ordinaires				
Santé et assainissement	170	180	185	535
Éducation et renforcement des capacités	170	180	185	535
Protection de l'enfance	16	16	16	48
Plaidoyer et communication	20	20	20	60
Dépenses intersectorielles	360	340	330	1 030
Total partiel	736	736	736	2 208
Fonds supplémentaires				
Santé et assainissement	1 100	1 100	1 100	3 300
Éducation et renforcement des capacités	1 050	1 050	1 050	3 150
Protection de l'enfance	700	700	700	2 100
Plaidoyer et communication	50	50	50	150
Dépenses intersectorielles	100	100	100	300
Total partiel	3 000	3 000	3 000	9 000
Total	3 736	3 736	3 736	11 208

Processus de préparation du programme de pays

17. Comme le programme de pays actuel et le projet de programme de pays sont tous deux de courte durée, il n'y a pas eu d'examen à mi-parcours officiel, et aucune

note de pays n'a été établie. Toutefois, l'examen annuel de 2001 a permis aux partenaires, aux donateurs et aux membres de la société civile de formuler des observations à propos de la structure du nouveau projet de programme. Ce processus a abouti, en mars 2002, à la tenue d'une réunion stratégique conjointe Gouvernement-UNICEF à laquelle ont participé des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et plusieurs ONG.

Buts et objectifs du programme de pays

18. Le projet de programme de coopération pour 2003-2005 complètera la phase de transition au cours de laquelle l'on doit passer du stade de l'assistance d'urgence à celui de l'appui au développement du Timor oriental, et le fait qu'il soit de courte durée lui permet de s'harmoniser avec les cycles de programmation d'autres organismes des Nations Unies. Le plan quinquennal de développement du Timor oriental accorde la priorité absolue à l'éducation, à la santé et à l'agriculture, et 48 % des ressources du premier budget de l'État ont été allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé.

19. Le programme de pays pour 2003-2005 vise essentiellement à aider le Gouvernement timorais à améliorer le bien-être des enfants et des femmes et à appuyer la réalisation progressive de leurs droits. L'UNICEF aidera à atteindre ces objectifs en : a) réduisant la mortalité maternelle et la mortalité des moins de 5 ans; b) faisant en sorte que 80 % des garçons et des filles en âge d'être scolarisés soient inscrits dans des établissements d'enseignement primaire et que la moitié de ces établissements aient les moyens d'offrir une éducation de qualité; c) en oeuvrant en faveur de l'adoption de lois et politiques et de programmes pour les enfants qui soient compatibles avec les normes internationales concernant les droits des enfants; et d) en dotant 30 % au moins des jeunes gens et des jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans de compétences pratiques qui leur permettent de mieux se protéger contre l'infection par le VIH. Il y aura quatre programmes concertés portant respectivement sur les secteurs suivants : santé et assainissement, éducation et renforcement des capacités communautaires, protection de l'enfance; et activités de plaidoyers et communication.

Lien avec les priorités nationales et internationales

20. Le projet de programme vise les cinq objectifs prioritaires qui sont définis dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2002-2005. Ces objectifs et ces stratégies tiennent aussi compte des éléments ci-après : a) les problèmes prioritaires recensés par la voie d'une analyse régionale de la situation; b) les conclusions du bilan commun de pays pour 2000; c) le projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui fait expressément références aux objectifs de développement pour le Millénaire. Lors de la conception du programme, on a également tenu compte des approches sectorielles dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que des directives de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Enfin, le projet de programme vient renforcer de nombreux aspects du plan national de développement du Timor oriental.

Stratégie du programme

21. Les institutions du Timor oriental dans les domaines du droit, de la gouvernance et des services sociaux de base sont encore fragiles, principalement en raison de l'affaiblissement considérable de la base de ressources humaines. Pour faire face à cette situation, le programme proposé adoptera les quatre stratégies interdépendantes ci-après : a) la fourniture de services de base pour les enfants dans tout le pays, et un appui sélectif pour viabiliser et renforcer l'infrastructure de prestation de services; b) des approches expérimentales communautaires pour accroître la demande de services de base; c) la formation appropriée des familles, des communautés, des organisations de la société civile et des organes publics; d) le plaidoyer pour promouvoir et institutionnaliser les droits de l'enfant dans toute la société timoraise.

22. Ces stratégies s'appliqueront à deux niveaux. Tout d'abord, elles fourniront des contributions pour la vaccination, des apports en oligo-éléments, l'amélioration de l'éducation de base, les mécanismes de contrôle des lois et politiques relatives à la protection des droits de l'enfant, ainsi que des informations en matière de santé et de nutrition. Deuxièmement, elles appuieront des interventions communautaires de développement intégré du jeune enfant, de maternité sans risques et de nutrition de l'enfant; la protection des enfants laissés à eux-mêmes ou victimes de violence et d'exploitation; ainsi que l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle pour les adolescents et les jeunes adultes. La lutte contre la discrimination sexuelle, en particulier la prévention de la violence familiale à l'encontre des filles, sera un thème multisectoriel. Le programme de pays proposé constituera également des partenariats avec les organisations non gouvernementales nationales et les organisations religieuses pour promouvoir les droits des enfants et des femmes. Dans toutes les activités, le programme cherchera à développer la confiance et les capacités des partenaires locaux et nationaux.

23. **Santé et assainissement.** Ce programme a quatre principaux composants : le programme élargi de vaccination, la maternité sans risques, la nutrition des enfants et la promotion de l'assainissement, qui seront exécutés dans le cadre de trois projets. Le projet de vaccination vise à faire passer la couverture nationale de vaccination à 80 % en 2005. L'assistance de l'UNICEF respectera le plan sanitaire national et les approches sectorielles. Des suppléments en vitamines A seront fournis en même temps que la vaccination. L'assistance technique permettra de renforcer la gestion et la supervision au niveau des districts et des sous-districts, et appuiera la formation de personnel de santé. La préservation de la chaîne du froid, l'achat de vaccins et de vitamine A et l'amélioration des dossiers et des rapports seront également facilités. La priorité sera de parvenir rapidement à l'élimination de la poliomyélite. Les groupes de jeunes, les associations féminines et les réseaux religieux seront mobilisés pour accroître la demande de vaccination, identifier les groupes isolés et mettre au point des façons de leur fournir des services. En collaboration avec l'OMS, l'UNICEF fournira une assistance technique au Ministère de la santé pour améliorer la viabilité, accroître la collaboration avec le Comité de coordination interinstitutions et garantir l'utilisation appropriée des ressources de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

24. La maternité sans risques, la nutrition des enfants et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement seront combinées dans un projet pilote de développement intégré du jeune enfant dans quatre districts choisis. Les objectifs consistent à :

a) améliorer la santé et la nutrition des femmes enceintes, veiller à des accouchements sains et sans risques et réduire la proportion de bébés ayant un faible poids à la naissance; et b) réduire la prévalence des retards de croissance et des faibles gains pondéraux chez les enfants de moins de 3 ans.

25. L'un des composants du projet de développement intégré du jeune enfant fournira des informations et une éducation aux familles et aux communautés pour améliorer les comportements préventifs. Parmi les sujets à traiter, on peut inclure les risques de santé des mariages précoces; l'importance des moustiquaires, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes; le régime recommandé pendant la grossesse et les bonnes pratiques d'alimentation des jeunes enfants; l'amélioration de l'accès des familles à l'eau propre; et de bonnes habitudes d'hygiène et d'assainissement. La deuxième composante renforcera la capacité du système de santé à fournir des services de qualité pour la santé des mères et des enfants. La contribution de l'UNICEF appuiera les évaluations, la formation, les éléments d'information/éducation/communication, l'orientation communautaire, les fournitures et le suivi. Le projet sera exécuté par les services de santé des districts et des ONG choisies. Un partenariat spécial sera établi avec l'Église catholique afin de tirer parti de ses ressources humaines et organisationnelles étendues pour fournir des services communautaires de santé et de nutrition. L'UNICEF veillera également à la complémentarité des activités avec le programme de santé de la procréation du FNUAP.

26. Certains éléments du troisième projet (eau et assainissement de l'environnement) sont intégrés dans le projet pilote de développement intégré du jeune enfant, mais le programme d'assainissement sera également mis en oeuvre dans 30 à 50 villages. L'approche communautaire participative qui s'est avérée fructueuse dans la promotion de l'assainissement pendant le programme exécuté en 2001-2002 sera modifiée pour réduire le temps nécessaire à la planification et aux préparatifs. Les résidents locaux établiront des cartes de la situation actuelle, qui serviront de point de départ à l'amélioration de l'accès à l'eau propre et à l'assainissement. Les composants essentiels peu onéreux pour les puits creusés, les latrines familiales et les récipients de collecte d'eau seront fabriqués par des artisans du village. Les familles achèteront ces composants, mais les installations seront construites par la main-d'oeuvre communautaire. L'UNICEF appuiera la planification, l'achat de moules et de matériaux, ainsi que la formation des artisans et des fonctionnaires. Le Ministère de l'eau et des travaux publics mettra en oeuvre le projet en collaboration étroite avec des organisations communautaires.

27. **Éducation et renforcement des capacités communautaires.** L'éducation est un grand défi au Timor oriental car l'infrastructure physique est gravement endommagée, les enseignants sont insuffisamment formés, de nombreux enfants ne sont pas aptes à être scolarisés et le système éducatif manque de capacités d'administration et de gestion. Deux projets – éducation de base et éducation communautaire – contribueront à régler ces problèmes.

28. L'un des sous-projets relatifs à l'enseignement de base aidera à réhabiliter et renforcer les principaux éléments du système éducatif au niveau national. Un autre sous-projet – l'initiative « Cent écoles » contribuera à développer, exécuter, évaluer et décrire les innovations éducatives, en mettant l'accent sur l'amélioration de la place des enfants et de la qualité de l'enseignement. Sous réserve des fonds

disponibles, un troisième sous-projet contribuera à améliorer la qualité des jardins d'enfants.

29. Dans le cadre de l'initiative « Cent écoles », 20 établissements seront désignés comme écoles « noyaux », ayant chacune quatre ou cinq écoles satellites. Des subventions seront accordées pour améliorer les locaux et les capacités des écoles. Des comités scolaires, comprenant les enseignants, les chefs d'établissements, les parents et les responsables des communautés, fourniront des orientations pour l'amélioration de l'enseignement local, favoriseront la demande d'une éducation de qualité et veilleront à l'utilisation appropriée des subventions. L'un des principaux objectifs est de réduire respectivement de 10 et 5 % les taux d'abandon scolaire des filles et des garçons, tout en créant un environnement respectueux des sexospécificités et en améliorant les méthodes d'enseignement et le contenu des programmes. Des pratiques et des approches novatrices découlant de l'initiative « Cent écoles » seront utilisées pour influencer la politique nationale et dynamiser la réforme de l'enseignement. On s'attachera tout particulièrement à faire en sorte que l'environnement scolaire soit adapté, sûr et motivant pour tous les enfants, en particulier pour les filles.

30. Une assistance technique sera apportée au Ministère de l'éducation afin d'introduire un système informatique de gestion de l'éducation et mettre au point des manuels scolaires et d'autres matériels d'enseignement en mathématiques, en sciences et en éducation pour la santé dans le primaire. La formation des enseignants à la gestion, aux méthodes d'enseignement et au développement de programmes pourra également se faire à partir de l'expérience acquise par l'initiative « Cent écoles ».

31. Le sous-projet d'éducation préscolaire est conçu pour étendre le concept de l'initiative « Cent écoles » à des jardins d'enfants sélectionnés. En collaboration avec les églises locales qui gèrent la plupart de ces programmes, le sous-projet fera fond des bonnes pratiques existantes et introduira de nouvelles méthodes d'enseignement et compétences parentales selon les besoins. Si des fonds sont disponibles, le sous-programme appuiera également des groupes d'éducation communautaires dans 25 établissements retenus pour l'initiative « Cent écoles ».

32. Le projet d'éducation communautaire comporte trois sous-projets : autonomie des jeunes; renforcement des capacités des femmes en vue de leur autonomie; et espaces adaptés aux enfants. L'objectif principal de la composante d'autonomie des jeunes est de faire que 30 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans apprennent et utilisent les aptitudes nécessaires pour mener une vie saine, en particulier en ce qui concerne la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles, ainsi que la promotion de la santé de la procréation. Les groupes cibles de l'assistance de l'UNICEF seront : a) toute la population âgée de 15 à 24 ans (scolarisée ou non) en ce qui concerne les aptitudes pour éviter les comportements dangereux; et b) des groupes spécialement menacés de contracter le VIH/sida ou des infections sexuellement transmissibles, y compris les enfants des rues, les professionnels du sexe et du spectacle. L'UNICEF appuiera le développement de programmes et la formation des éducateurs. La prévention du VIH sera également enseignée dans toutes les écoles secondaires et à l'université. Un nouveau programme d'éducation dans le domaine de la santé et des matériels d'enseignement connexes, qui seront mis au point dans le cadre du projet d'éducation de base, viendra à l'appui de cette activité.

33. Le sous-projet de renforcement des capacités des femmes en vue de leur autonomie aidera 75 % des femmes appartenant à 100 groupes d'alphabétisation à atteindre les normes minimales d'alphabétisation, en utilisant des matériels contenant des informations qui concernent directement les femmes du Timor oriental, notamment les droits des femmes, le soin des enfants, les soins prénatals et la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles, ainsi que la maternité sans risques. Les responsables de l'alphabétisation recevront leur formation dans certains districts et des instruments simples de suivi et d'évaluation seront mis au point.

34. Le sous-projet concernant des espaces adaptés aux enfants cherchera les moyens de modifier les fonction et la gestion des espaces destinés aux enfants créés pendant la période d'urgence en tant que centres d'activité s'adressant principalement aux enfants et aux jeunes déplacés. L'objectif est d'aider à transformer ces installations en véritables centres communautaires appuyés et gérés au niveau local.

35. **Protection de l'enfance.** Le programme vise à faire en sorte que le Timor oriental puisse s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, par le biais de nouvelles lois et de nouvelles politiques conformes aux normes internationales et grâce à la mise en place de mécanismes de mise en oeuvre efficaces. En outre, un appui sera fourni aux services destinés à protéger les enfants contre les mauvais traitements et la privation de soins et à aider ceux qui sont victimes de tels abus.

36. Le projet de cadre juridique et politique comporte quatre éléments clef, à savoir : a) les activités de plaidoyer, l'assistance technique et la formation à l'élaboration et à l'application de politiques, de législations et des capacités coercitives pertinentes; b) l'acquisition d'une somme de connaissances relatives aux enfants ayant besoin d'une protection spéciale; c) l'élaboration de plans visant à instituer un système national d'enregistrement des naissances; et d) l'établissement du premier rapport que le Timor oriental doit présenter au Comité des droits de l'enfant. Une assistance technique sera fournie pour la réforme juridique et l'amélioration de l'application des lois; pour faire plus largement connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et certaines questions intéressant la protection de l'enfance, pour favoriser l'élaboration et la planification de politiques; et pour améliorer les services destinés à répondre aux besoins spécifiques des enfants victimes de mauvais traitements. L'UNICEF aidera aussi la Division des services sociaux à mener des consultations avec les différentes collectivités locales en vue de faciliter la compréhension et l'acceptation de certains principes relatifs à la protection de l'enfant en mettant l'accent sur le renforcement de l'aptitude des communautés à veiller elles-mêmes à l'application de ces principes. On mettra également au point du matériel de formation pour faciliter l'intégration de certains concepts et principes touchant aux droits de l'enfant à la formation du personnel de l'administration et de certaines ONG ainsi que de certains membres de groupes religieux.

37. Avec le concours de Plan International et de la Division de l'état civil du Timor oriental, l'UNICEF participera à la mise au point d'un système d'enregistrement des naissances dans deux districts pilotes. En cas de succès, une assistance bilatérale sera demandée pour étendre le système à tout le pays.

38. Une assistance technique sera fournie en vue de l'établissement du premier rapport au Comité des droits de l'enfant et de la création d'un comité national de surveillance des droits de l'enfant.

39. Le projet de renforcement des services de protection permettra de renforcer les moyens d'intervention du secteur public et des groupes de la société civile en faveur des enfants ayant besoin d'une protection spéciale, notamment ceux qui vivent dans la rue, sont en prison ou séparés de leurs parents, subissent des violences et des mauvais traitements au sein de leur propre famille, ou sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. En outre, on appuiera certaines ONG pour les aider à réinsérer les enfants des rues, à assurer le bien-être des enfants emprisonnés, à retrouver la trace des enfants séparés de leurs parents et à les réunir avec leur famille.

40. **Plaidoyer et communication.** Le programme vise à promouvoir les droits de l'enfant en menant des activités de plaidoyer auprès du Gouvernement, des services sociaux, des familles et des communautés. Parmi les activités qui doivent être menées, on citera notamment l'élaboration de stratégies de communication, la préparation de matériel d'appui au programme et la création de conditions qui permettent aux enfants et aux jeunes de participer aux débats relatifs à leurs droits et à leur bien-être. Le programme cherche, avec le concours des médias internationaux, à mieux faire connaître le Timor oriental et à sensibiliser davantage l'opinion de la population, notamment dans les pays donateurs, à la situation des enfants et des femmes timorais. Il appuiera également les efforts de collecte de fonds et on encouragera l'établissement de liens avec les comités nationaux pour l'UNICEF afin de s'assurer leur soutien.

41. **Dépenses intersectorielles.** Les ressources inscrites à cette rubrique permettront d'assurer à tous les éléments du programme un appui dans les domaines suivants : approvisionnement, logistique, administration, planification, suivi et évaluation. Elles faciliteront aussi la préparation aux situations d'urgence et permettront de tirer plus aisément parti des possibilités nouvelles.

Suivi et évaluation

42. Les plans de suivi et d'évaluation établis pour chaque programme seront regroupés en un plan intégré de trois ans. C'est notamment sur les indicateurs spécifiés dans ce plan que seraient axés les examens annuels et l'examen de fin de cycle. On aura aussi recours à des visites sur le terrain et à d'autres procédés de consultation. L'UNICEF aidera le Département des affaires économiques et des statistiques à recueillir des données de bonne qualité relatives aux indicateurs sociaux, par la voie d'enquêtes et de rapports administratifs. Une enquête en grappes à indicateurs multiples sera conduite en 2002. L'UNICEF aidera aussi le Gouvernement timorais à se servir du module d'analyse informatisé ChildInfo. Des outils et procédures simples destinés à assurer le suivi de certains éléments de programme seront mis au point.

Collaboration avec les partenaires

43. Le Gouvernement timorais sera la principale contrepartie de l'UNICEF. Toutefois, les liens de partenariat étroits qui ont été noués avec d'autres organismes

du système des Nations Unies seront maintenus. L'UNICEF collaborera étroitement avec l'OMS dans les domaines de la survie de l'enfant et de la promotion de la santé et de l'hygiène; avec le FNUAP, dans les domaines de la santé maternelle et de la santé en matière de reproduction, de la promotion de modes de vie sains pour la jeunesse, notamment de la prévention du VIH/sida, et de la lutte contre la violence au sein de la famille; et avec le PNUD, dans les domaines de la prévention du VIH/sida et du renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et de ceux qui appartiennent à la société civile. L'UNICEF collaborera également avec d'autres organismes des Nations Unies, par la voie de groupes thématiques couvrant de vastes domaines de programme comme le VIH/sida, les sexospécificités et le renforcement des capacités.

44. L'UNICEF poursuivra les efforts qu'il mène en collaboration avec d'importants donateurs bilatéraux, tels que le Japon, l'Australie, l'Union européenne, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni, le Portugal et les États-Unis d'Amérique, dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation des femmes, de la santé et de l'assainissement, et de protection de l'enfance. Les liens de coopération noués avec la Banque asiatique de développement, dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et avec la Banque mondiale, dans les domaines de la santé et de l'éducation seront resserrés. En outre, des partenariats avec le secteur privé naissant, avec les médias, avec les ONG, les organisations communautaires et l'Église seront institués le cas échéant.

Gestion des programmes

45. La Commission nationale de planification est l'instance responsable de la coordination d'ensemble des programmes d'assistance au Timor oriental. La responsabilité de la gestion des programmes incombe aux chefs des ministères et services opérationnels compétents. Les administrateurs de district coordonneront les activités à leur échelon. Le Représentant spécial de l'UNICEF, qui est chargé de la gestion d'ensemble du programme de pays, est conseillé par l'Équipe de gestion de pays pour toutes les questions ayant trait à la gestion des bureaux et à la mise en valeur des ressources humaines.

Tableau
Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Timor oriental
Programme : 2003-2005

Secteurs/domaines d'activité et sources de financement	Budget-programme		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
Ressources ordinaires																
Santé et assainissement	600 000		600 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	526 842	0	526 842
Éducation et capacités communautaires	610 000		610 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	526 842	0	526 842
Protection de l'enfance	240 000		240 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activités de plaidoyer et communication	152 000		152 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles	606 000		606 000	0	0	0	1	0	1	2	0	4	6	853 584	47 684	901 268
Total ROYAUME-UNI	2 208 000		2 208 000	0	0	0	3	0	1	4	0	4	8	1 907 268	47 684	1 954 952
Autres ressources																
Santé et assainissement		3 300 000	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	451 022	116 388	567 410
Éducation et capacités communautaires		3 150 000	3 150 000	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	526 842	38 796	565 638
Protection de l'enfance		2 100 000	2 100 000	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	402 692	0	402 692
Activités de plaidoyer et communication		150 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles		300 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	77 592	77 592
Total AR		9 000 000	9 000 000	0	0	0	0	2	0	2	6	0	8	1 380 556	232 776	1 613 332
Total RO + AR	2 208 000	9 000 000	11 208 000	0	0	0	3	2	1	6	6	4	16	3 287 824	280 460	3 568 284
Budget d'appui																
Dépenses de fonctionnement			611 910	0	0	1	0	2	1	4	0	4	8	1 708 246	508 834	2 211 080
Dotation en effectifs				0	0	1	3	4	2	10	6	8	24	4 990 070	789 294	5 779 364
Total général (RO + AR + BA)				0	0	1	3	4	2	10	6	8	24	4 990 070	789 294	5 779 364
Nombre de postes et dépenses de personnel																
Cycle de programmation en cours																
À la fin du cycle de programmation projeté (à titre indicatif seulement)																

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; SG = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.